

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024

Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
10	8	1	9

Présents : Diane ROULAND, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Sophie DEROUET, Patricia DOUILLET, Emmanuelle MORICE, Frédéric ATTHAR, Sébastien RAGOT

Absents : Christian GARNIER, Frédérique MATIGNON

Pouvoir : Frédérique MATIGNON à Sophie DEROUET

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Informations du Maire :

Devis réfrigérateur salle socio-culturelle

Finances :

Admission en Non-Valeur

Contrat copieurs (Mairie-École)

Église : Pacte Financier CCMA

Demande de subvention agence nationale du sport

Patrimoine :

Convention pour la vente de parcelle du lotissement

Travaux Église

Travaux logement

Travaux divers

Personnel :

Point sur les congés d'été

Affaires diverses :

Exposition Espace des Arts

AJOUT D'1 SUJET :

Contrat création d'un nom de domaine et adresse mail pour la mairie

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est validé, à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

INFORMATIONS DU MAIRE

Décision du Maire

Un devis de l'entreprise FCPL a été signé le 30 mars dernier pour l'achat d'un réfrigérateur pour la salle socio-culturelle d'un montant de 1 275.60€ TTC car il y en a 1 sur les 2 qui était hors d'usage.

Arrêté préfectoral du 22 avril 2024 (contestation avocat conseil juridique)

2024-24 – Admission en Non-Valeur

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaro-comptable des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes.

Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet au conseil municipal de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes en deçà d'un seuil fixé par décret.

Le seuil de délégation est fixé à 100€ par le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023.

Cette disposition s'inscrit pleinement dans la logique de prise en compte du niveau des enjeux et des risques qui guide le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics. Elle participe d'une démarche plus volontariste d'apurement des créances par les collectivités visant à améliorer la qualité comptable, qui repose également sur une demande de provisionnement en cas de refus d'admission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADMET le seuil de délégation qui est fixé à 100€.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

2024-25 – Contrat copieurs (Mairie-École)

Plusieurs propositions de contrats ont été reçues car l'échéance des contrats copieurs de l'école et de la mairie est en novembre prochain.

L'entreprise CANON et DBR nous ont envoyé des propositions commerciales.

Les tarifs de l'entreprise DBR s'élèvent à : 5 510€ pour 2 appareils et 106€/mois sur 5 ans pour la location.

Pour CANON, les prix sont les suivants : location copieur = 789€/mois. Un virement sera effectué en notre faveur d'un montant de 23 310€ TTC pour chaque copieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de choisir l'entreprise DBR pour renouveler les contrats copieurs de l'école et de la mairie.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Choix : DBR

Travaux Église

visite du 26 avril dernier

PI patrice_durand@club-internet.fr
À Rouland Diane
Cc Délégation Mayenne

Vous avez transféré ce message le 07/05/2024 09:48.

↳ Répondre ↳ Répondre à tous → Transférer ⋮
lun. 06/05/2024 15:

Bonjour Madame Rouland,

Je vous confirme les quelques points que nous avons vu ensemble lors de la visite de l'église et de ses travaux le 26 avril.

La réfection de la toiture du clocher et des abatson ont été correctement réalisés.

Sur les enduits extérieurs, malgré l'aspect ciment, la précision de votre maçon sur la qualité des enduits laisse augurer qu'ils sont en effet respirants, ce qui permettra d'évacuer l'humidité prégnante des murs.

Cependant le long de la nef côté nord, l'idée que vous avez exprimée de réaliser sur une bande de 60 cm de large, un décaissement de la chaussée, qui sera ensuite simplement empierrée, paraît intéressante, qui permettra ainsi d'assainir les murs.

Il faudra cependant vérifier qu'à terme, à l'intérieur de la nef, l'humidité visible des murs disparaît.

Ces travaux complémentaires ne seront pas pris en compte par la Fondation.

A propos de ceux envisagés sur la chapelle sud, il conviendra au préalable de faire intervenir votre charpentier afin de remplacer les abouts de pannes extérieurs en très mauvais état avant de réaliser le rebouchage en pierres. L'accès au-dessus des voûtes semble pouvoir se faire à partir de l'entrée par la trappe visible (à vérifier toutefois). Ces travaux pourraient faire l'objet d'un avenant pour la Fondation si vous transmettez au plus vite les devis correspondants à notre Chargée de Mission à Angers, ce, avant de commencer les travaux.

Enfin, je vous laisse le soin de voir avec votre maçon pour améliorer le visuel de la chape moyennement réalisée au sol dans la nef (non compris dans le dossier Fondation).

Bien cordialement.

Patrice Durand

Fondation du Patrimoine

Délégué de Pays

portable 06 86 69 92 80

patrice_durand@club-internet.fr

www.fondation-patrimoine.org

Villaines la Juhel, le 06 mai 2024

Adresse Chantier :

EGLISE

53250 LE HAM

Visite sur site le: 24/04/2023

MAIRIE

5 rue de la grotte

53250 LE HAM

Référence : 4639

DEVIS Quantitatif et Estimatif des travaux de

JOINTS

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
Rénovation du pignon Sud du transept					
• Forfait montage démontage d'un échafaudage	U	1,00	400,00	400,00	4
• Piquetage des joints et du soubassement	U	1,00	750,00	750,00	4
• Reprise de maçonnerie de moellons	U	1,00	380,00	380,00	4
• Sablage du pignon avec protection de l'ouverture	U	1,00	410,00	410,00	4
• Soubassement en enduit antisalpêtre sur dégrossi - nuance gris	U	1,00	570,00	570,00	4
• Joints épongés - nuance gris - produit base chaux	U	1,00	2 280,00	2 280,00	4

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur le jour de la facturation

Total H.T.	4 790,00
Total T.V.A. 20,00 %	958,00
Total T.T.C.	5 748,00
Net à payer (Euro)	5 748,00

Mode de Règlement VIREMENT

Durée de validité de l'offre 1 mois

Si acceptation de notre proposition, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire daté et signé avec la mention "Bon pour Travaux"

A : le : / /

Signature Entreprise :

Signature Client :



©Sage

Bld de l'Europe - Rond Point de la Boorie - 53700 VILLAINES LA JUHEL - Tel : 02.43.03.78.06 - Fax : - email : berson.batiment@orange.fr

SARL au capital de 10 000 - SIRET : 82945601100016 - APE : 4399C - TVA intracommunautaire : FR79 829456011

Page 1

Entreprise Générale d'assurance RMS COURTAGE RENNES_13 M magenta_35000 RENNES N° Décretale 141831638

Adresse Chantier :
EGLISEMAIRIE
5 rue de la grotte

53250 LE HAM

53250 LE HAM

Visite sur site le: 25/04/2024

Référence : 4638

DEVIS Quantitatif et Estimatif des travaux de**DRAINAGE**

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
Drainage en pieds des murs du Transept avec branchement de descentes de gouttières					
Prestation comprenant :					
- démolition de la cunette béton (~ 9 m)					
- ouverture de fouille avec évacuation des gravats et terres					
- mise en place d'un drain rigide diam. 100 mm et branchement de 2 descentes EP par PVC diam. 125 mm					
- branchement du drain et des EP au regard sur trottoir					
- fermeture de tranchée en matériaux drainant					
ensemble	U	1,00	1 452,50	1 452,50	4

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur le jour de la facturation

Total H.T.	1 452,50
Total T.V.A. 20,00 %	290,50
Total T.T.C.	1 743,00
Net à payer (Euro)	1 743,00

Mode de Règlement VIREMENT

Durée de validité de l'offre 1 mois

Si acceptation de notre proposition, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire daté et signé avec la mention "Bon pour Travaux"

A : le : / /

Signature Entreprise :

Signature Client :



Eld de l'Europe - Rond Point de la Boorie - 53700 VILLAINES LA JUHEL - Tel : 02 43 03 78 06 - Fax : - email : berson.batiment@orange.fr

SARL au capital de 10 000 - SIRET : 82945601100016 - APE : 4399C - TVA Intracommunautaire : FR79 829456011

Page 1

©Sege

Entreprise Générale d'assurance RMS COURTAGE RENNES_13 bd magenta_35000 RENNES N° Déclaré 141831638

OBSERVATIONS

- Faire extérieur et intérieur
- Enlever peinture faire en interne

2024-26 – Église : Pacte Financier CCMA

Madame le Maire informe qu'il a été demandé au Conseil Départemental concernant les travaux de l'église et que la dalle béton (5 920.50€ sur 16 467.60€ TTC) ne sera probablement pas prise en compte par le département.

Après visite de Mr Durand de la fondation du patrimoine, il s'avère que de nouveaux travaux seront nécessaires :

- Rénovation du pignon sud du transept (5 748 TTC)
- Drainage en pied de mur du transept avec reprise de gouttières (1743€ TTC)

Elle propose de faire financer ses travaux dans le cadre du pacte financier de la CCMA (13 411.50€) et le Conseil Départemental.

Ces nouveaux travaux ne seront pas finançables par la Fondation du Patrimoine sauf avenant à prévoir.

TRAVAUX 2024

Considérant la délibération 2024_14 du 26 février 2024

DÉPENSES	HT	RECETTES	HT
Réfection du sous-bassement bas côté	7 802,00 €		
Dalle béton	5 920,50 €	Subvention du Département	3 777,60 €
Drainage en pieds des murs du Transept	1 452,50 €	CCMA Pacte Financier	6 427,00 €
Rénovation pignon Sud du transept	4 790,00 €		
		AUTOFINANCEMENT	9 760,40 €
TOTAL	19 965,00 €		19 965,00 €

Le Conseil Municipal décide :

- D'annuler la délibération n°2024-14 demandant une subvention au Conseil Départemental
- De valider les devis Berson tels qu'ils sont présentés et de les envoyer au Conseil Départemental pour compléter le dossier de subvention
- De demander les subventions associées au plan de financement (CCMA et département de la Mayenne)
- Ne pas faire d'avenant avec la Fondation du Patrimoine.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

2024-27 – Effacement des réseaux : Pacte Financier CCMA

Un effacement des réseaux est prévu.

Vu la délibération n°2022-35 du 13 juin 2022, considérant la nécessité d'actualiser les tarifs,

Vu la délibération n°2023-49 du 18 septembre 2023, considérant le besoin de financement,

Dépenses (rappels)

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	90 825,00 €	68 118,75 €	5 449,50 €	28 155,75 €
2 -Génie civil de Télécommunication (HT)	21 000,00 €	4 200,00 €	1 260,00 €	18 060,00 €
3 -Eclairage public (HT)	23 750,00 €	5 937,50 €	1 425,00 €	19 237,50 €
TOTAL GENERAL	135 575,00 €	78 256,25 €	8 134,50 €	65 453,25 €

- Recettes
- CCMA Pacte Financier = 7 284.11€
- Autofinancement = 58 169.14€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De valider la demande de subvention à la CCMA dans le cadre du Pacte financier.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

2024-28 – Demande de subvention agence nationale du sport

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir déposer une subvention concernant l'éclairage du stade à l'agence nationale du sport.

Rappel : la norme de l'éclairage doit être E6 soit un mat de 18 mètres et 2.4 projecteurs carrés de longueur 1120 mm

ÉCLAIRAGE DU STADE DE FOOT

DÉPENSES	HT	RECETTES	HT
TOTAL travaux	81 652,57 €	Participation TE53	20 413,14 €
Maitrise d'œuvre	4 899,15 €	ANS	17 310,34 €
		Autofinancement	48 828,24 €
TOTAL	86 551,72 €	TOTAL	86 551,72 €

Madame le Maire est autorisée à déposer la demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport.

OBSERVATIONS

Néant

2024-29 – Convention pour la vente de parcelle du lotissement

Une convention a été proposée par l'Agence Solution IMMO ASI concernant la vente d'un terrain sur la commune (mandat simple de rechercher un acquéreur) pour un honoraire de 4500€ en cas de vente.

Considérant que les parcelles H 537 de 607m² et H 724 de 724m² peuvent permettre une recette attendue de 10 648€.

Madame le Maire de propose de refuser la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le refus de signature de la convention

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

Travaux Logement

Lavaleur est dans les murs pour pose de cuisine et sol.

OBSERVATIONS

Ragréage à l'entrée
Pose de parquet flottant
Salle de bain à faire
Pose du poêle à installer lorsque les travaux seront terminés
Cage d'escalier à faire

Travaux Divers

Bas Chérance

OBSERVATIONS

Clôture du transfo

Exposition Espace des Arts

Madame le Maire a reçu Didier Guerandelle et lui a fait visiter les locaux pour une éventuelle mise à disposition gratuite de locaux au point lecture ou espace des arts.
Nous sommes dans l'attente d'une réponse de sa part pour avancer sur ce dossier.

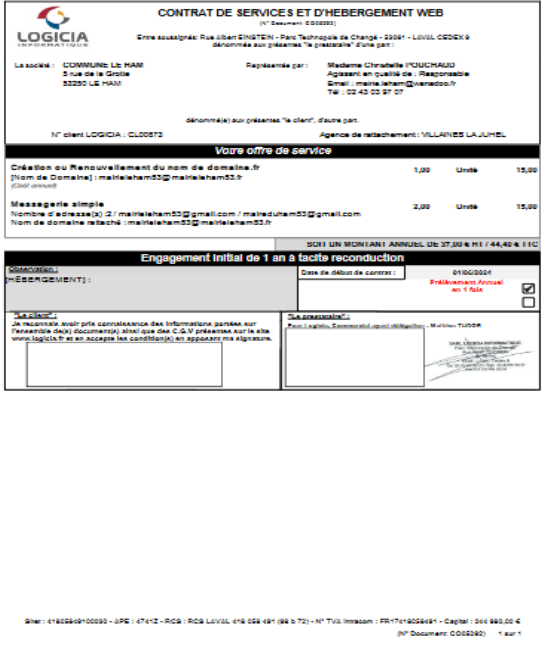
OBSERVATIONS

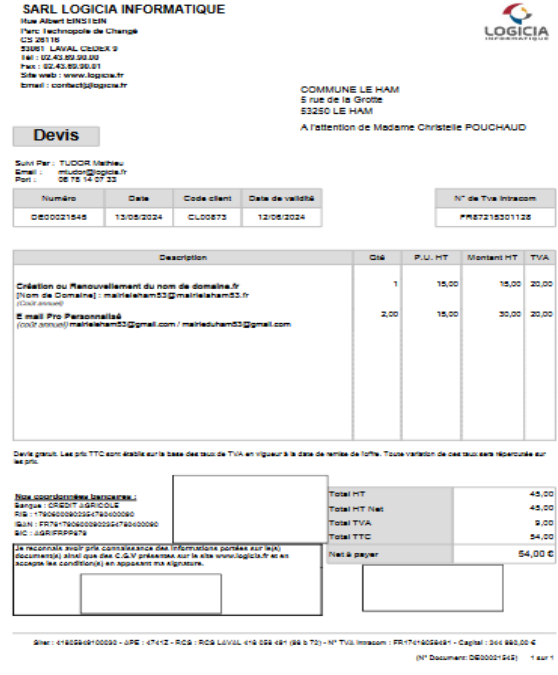
Renseignements demandés à la gendarmerie mi-avril et réponse négative me disant qu'ils ne peuvent donner suite à ma demande (accès contrôlé et interdit).

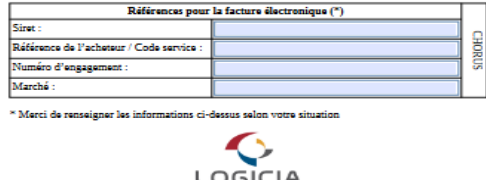
2024-30 – Contrat création d'un nom de domaine et adresse mail pour la mairie

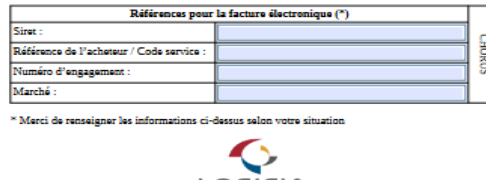
Considérant la nécessité de sécuriser l'outil informatique, suite à la résiliation chez Orange (maintenant SFR) en février dernier de la téléphonie de la Mairie, Orange nous a informé de la suppression de notre boîte mail Wanadoo dans un délai de 6 mois.

Il a été demandé à la SARL LOGICIA (prestataire utilisé par la CCAM) d'établir un contrat (montant : 44.40€ TTC annuel) et un devis (montant 54.00€ TTC) pour permettre de créer et héberger un nom de domaine ainsi que 2 nouvelles adresses mail pour la mairie.









Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les propositions ci-dessus.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

Organisation Boucles de la Mayenne

Samedi 25 mai de 10h à 14h

Prochain CM : / /2024